

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPION IRON ANNONCE SA PRODUCTION POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2021

Nouveau record de production annuelle, à 8 001 200 tonnes métriques humides, alors que la phase II d'expansion du Lac Bloom progresse dans les délais prévus

Montréal, le 28 avril 2021 - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (OTCQX : CIAFF) (« Champion » ou la « Société ») a le plaisir de publier ses résultats de production et ses charges d'exploitation minière pour le quatrième trimestre terminé le 31 mars 2021. Les résultats financiers et opérationnels détaillés seront publiés avant la conférence téléphonique et la webdiffusion que la Société tiendra à la fin du mois de mai 2021.

Détails relatifs à la conférence téléphonique

Champion tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion le 27 mai 2021 à 8 h 30 HAE (heure de Montréal) / 22 h 30 HNEA (heure de Sydney) pour discuter des résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier terminés le 31 mars 2021. Les détails relatifs à la conférence téléphonique sont fournis à la fin du présent communiqué.

1. Faits saillants

Santé et sécurité

- Augmentation de la capacité de dépistage de la COVID-19 au laboratoire du Lac Bloom, permettant aux activités opérationnelles de se poursuivre sans interruption; et
- Taux de fréquence des blessures enregistrées subies par les employés de 2,45; un niveau conforme aux normes de l'industrie des mines à ciel ouvert au Québec.

Financiers

- Liquidités disponibles¹ et trésorerie soumise à des restrictions totalisant 680,5 M\$ au 31 mars 2021, comparativement à 551,8 M\$ au 31 décembre 2020 et 298,7 M\$ au 31 mars 2020;
- Trésorerie disponible pour le paiement à venir des impôts sur le résultat et des impôts miniers, totalisant environ 195 M\$, exigibles en mai 2021; et
- Remboursement intégral de la facilité de crédit renouvelable de 20,0 M\$ US (la « facilité renouvelable ») le 30 mars 2021, portant le montant total des facilités de crédit disponibles et non sollicitées (la « facilité de crédit ») à 220,0 M\$ US au 31 mars 2021.

Opérationnels

- Production de 2 011 400 tmh de concentré de minerai de fer (« Fe ») à haute teneur (66,5 % Fe) pour le trimestre terminé le 31 mars 2021, comparativement à 1 891 800 tmh à la même période en 2020, contribuant à une production annuelle record de 8 001 200 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,4 % Fe) pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, comparativement à 7 903 700 tmh à la même période en 2020;
- Taux de récupération stable, à 82,6 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2021, comparativement à 82,3 % à la même période en 2020; et
- Coût comptant total franco à bord (« FAB »)² de 54,4 \$/tms (43,0 \$ US/tms) (« coût comptant total » ou « coût comptant ») pour le trimestre terminé le 31 mars 2021, comparativement à 53,9 \$/tms (40,1 \$ US/tms) pour la même période en 2020.

Croissance et développement

- Production d'un autre lot de 374 400 tmh de concentré de minerai de fer convenant à la réduction directe (« DR ») à une teneur de 67,6 % Fe avec un contenu combiné en silice et alumine de 2,8 %;
- Intégration à l'indice S&P/ASX 200, le principal indice de référence d'Australie, lequel mesure la performance des 200 plus importants titres admissibles à l'indice inscrits à la cote de l'ASX; et
- Acquisition du projet de minerai de fer Kamistiatusset (le « projet Kami ») et de ses propriétés minières apparentées le 1^{er} avril 2021, et lancement des travaux en vue de la révision de l'étude de faisabilité du projet Kami, alors que la Société évalue les différentes possibilités de croissance au sein de son portefeuille.

État d'avancement de la phase II

- Progression des travaux de construction tel que prévu, avec plus de 200 personnes travaillant activement à l'avancement du projet de la phase II qui devrait être terminé d'ici la mi-2022;
- Entente visant à élargir le contrat ferroviaire à long terme existant avec Québec North Shore & Labrador Railway (la « QNS&L ») afin de supporter les volumes de production prévus de la phase II;
- Livraison et installation de la plupart des spirales dans l'usine de la phase II; et
- Commande des articles à long délai de livraison, incluant un empileur-récupérateur par la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (la « SFPPN »).

M. David Cataford, chef de la direction de Champion, a déclaré : « Notre Société annonce une autre année avec de solides résultats d'exploitation. L'engagement et l'agilité de nos travailleurs, de nos partenaires et des communautés nous ont permis d'atténuer les impacts de la pandémie et ont permis à notre Société de tirer profit de la demande mondiale croissante pour le minerai de fer à haute teneur. Bien que la nécessité d'assurer un milieu de travail sécuritaire reste notre priorité, grâce à une gestion prudente de nos liquidités, nous avons poursuivi notre stratégie de croissance, notamment avec l'acquisition récente du projet Kami et l'avancement continu du projet de la phase II d'expansion du Lac Bloom, qui devrait être terminé d'ici la mi-2022. Notre concentré de minerai de fer à haute teneur contribue déjà à réduire les émissions dans l'industrie de l'acier, et nous avons, en plus, produit et vendu un autre lot de concentré de minerai de fer convenant à la réduction directe durant la période, améliorant du même coup notre capacité à influencer positivement l'empreinte écologique de nos clients. »

2. Réaction à la pandémie de la COVID-19

La pandémie de la COVID-19 continue d'affecter l'économie mondiale, générant beaucoup d'incertitude économique.

Santé et sécurité des employés de la Société, des partenaires et des communautés locales

Depuis le début de la pandémie, la Société a déployé, de façon proactive et méthodique, de nombreuses mesures visant à atténuer les risques liés à la COVID-19, en respectant ou même en allant au-delà des directives du Gouvernement du Québec (le « Gouvernement »). Même si les efforts de vaccination contre la COVID-19 s'accroissent dans la province de Québec, la Société continue d'appliquer toutes ces mesures.

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2021, la Société a procédé à l'augmentation de la capacité de son laboratoire de dépistage rapide de la COVID-19 sur le site minier, utilisant une technologie approuvée et certifiée par Santé Canada, permettant à la Société de dépister tous les employés et les sous-traitants de façon à prévenir les éclosions. De plus, la Société participe à la mise sur pied d'un centre de vaccination en entreprise dans la région de la Côte-Nord (le « centre de vaccination »), en collaboration avec Rio Tinto IOC, ArcelorMittal Mines et Infrastructure Canada et Aluminerie Alouette. Situé à Sept-Îles, le centre de vaccination devrait ouvrir ses portes en mai 2021, lorsque la vaccination sera ouverte à la population générale. L'effort collectif pour mettre sur pied le centre de vaccination vise à soutenir l'initiative du Gouvernement d'accroître la capacité d'immunisation dans la région en améliorant l'accès à la vaccination pour les communautés locales.

Le plan d'action intégral contre la COVID-19 de la Société est disponible sur son site Web à l'adresse : www.championiron.com.

Impacts financiers et opérationnels

Malgré l'impact économique de la pandémie de la COVID-19, les prix et la demande pour le minerai de fer sont restés robustes durant le trimestre et l'exercice financier terminés le 31 mars 2021. Jusqu'à présent, les mesures d'atténuation du risque de la Société ont réussi à minimiser l'impact de la pandémie et les opérations se déroulent à pleine capacité au Lac Bloom. Durant le trimestre terminé le 31 mars 2021, il n'y a eu aucune perturbation significative des opérations découlant de la COVID-19.

3. Mise à jour de la phase II du Lac Bloom

En date du 31 mars 2021, la Société disposait de liquidités disponibles¹ et de trésorerie soumise à des restrictions totalisant 680,5 M\$ et, par conséquent, n'a pas prélevé de montant sur sa facilité de crédit disponible de 200,0 M\$ US et a aussi remboursé sa facilité renouvelable de 20,0 M\$ US. La Société dispose présentement d'une facilité de crédit non sollicitée totalisant 220,0 M\$ US, qui est disponible pour financer le projet de la phase II d'expansion, lequel permettra, à terme, de doubler la capacité nominale au Lac Bloom à 15 Mtpa d'ici la mi-2022.

État d'avancement

On dénombre présentement plus de 200 employés, consultants et sous-traitants, travaillant activement sur le site afin d'atteindre les objectifs de réalisation de la phase II du Lac Bloom, de telle sorte que les travaux de construction se déroulent comme prévu. Les travaux suivants ont été entrepris et les étapes suivantes ont été franchies durant le trimestre terminé le 31 mars 2021 :

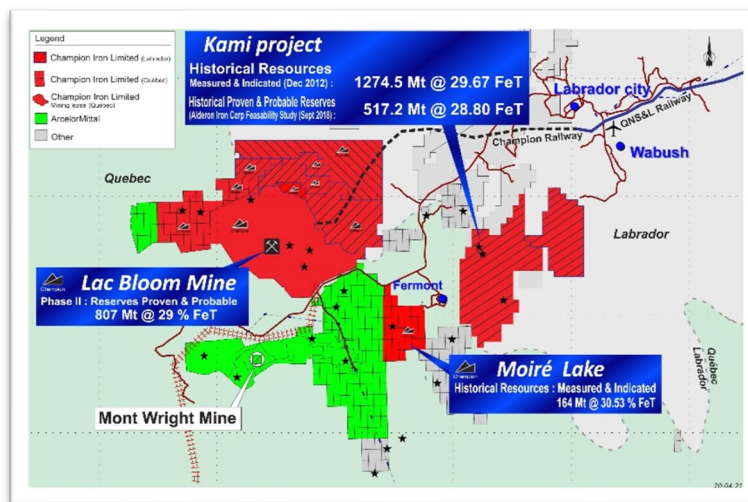
- Entente visant à élargir le contrat ferroviaire à long terme existant avec la QNS&L afin de supporter les volumes de production prévus de la phase II;
- Empileur-récupérateur commandé par la SFPPN;
- Réception et installation de la plupart des spirales;
- Achat de plusieurs gros équipements miniers;
- Modifications apportées à la tour de chargement afin de faciliter les travaux de la phase II; et
- Octroi des contrats pour les travaux estivaux prévus dans le parc à résidus.

4. Acquisition du projet Kami

Le 1^{er} avril 2021, la Société a clôturé l'acquisition du projet Kami et de certains contrats apparentés (l'« acquisition ») en vertu d'une entente d'acquisition d'actifs conclue entre certaines filiales de la Société et Restructuration Deloitte inc. (le « séquestre »), à titre de séquestre pour Alderon Iron Ore Corp. et certaines de ses filiales (collectivement, « Alderon »). Le projet Kami et les propriétés minières apparentées sont situées dans la ceinture géologique de la Fosse du Labrador, dans le sud-ouest de Terre-Neuve, près de la frontière avec le Québec.

La contrepartie offerte dans le cadre de l'acquisition était constituée de 15,0 M\$ en trésorerie, l'extinction d'environ 19,4 M\$ de la dette garantie d'Alderon (la « dette garantie »), et un engagement en faveur du séquestre de verser un paiement de production préétabli à l'égard d'une quantité déterminée de la future production de concentré de minerai de fer issu du projet Kami. En lien avec l'acquisition, Champion a acquis la dette garantie auprès de Sprott Private Resource Lending (Collector), LP (« Sprott »). La dette garantie a été éteinte en contrepartie d'un total de 4 200 000 actions ordinaires de Champion émises à Sprott et Altius Resources Inc., qui détenait une participation dans la dette garantie.

Le projet Kami est un projet de minerai de fer à haute teneur situé à proximité d'infrastructures disponibles, à quelques kilomètres au sud-est de la mine du Lac Bloom exploitée par la Société. Les ressources historiques publiées antérieurement par Alderon sont estimées à 1 274,5 Mt de ressources mesurées et indiquées (536,9 Mt mesurées et 737,6 Mt indiquées), avec des réserves prouvées et probables de 517,2 Mt (392,7 Mt prouvées et 124,5 Mt probables). Les réserves et les ressources minérales historiques mentionnées sont de nature strictement historique et ne sont pas conformes au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 ») ni au Code du Joint Ore Reserves Committee (« JORC ») (édition 2012); l'on ne devrait donc pas s'y fier. Une personne qualifiée n'a pas réalisé suffisamment de travaux pour convertir ou classer les estimations historiques en ressources minérales ou en réserves minérales à jour, et Champion ne considère pas les estimations historiques comme des ressources minérales ou des réserves minérales à jour. Se reporter aux notes accompagnant la figure ci-dessous. Alderon a déposé une étude de faisabilité mise à jour du projet Kami en septembre 2018. La Société a entrepris des travaux en vue de réviser l'envergure du projet et mettre à jour l'étude de faisabilité, alors qu'elle évalue les différentes possibilités de croissance au sein de son portefeuille de propriétés. Dans le cadre de l'acquisition, Champion a aussi sécurisé une capacité portuaire additionnelle de 8 Mtpa, incluant un prépaiement de frais portuaires, au quai multi-usager du port de Sept-Îles, présentement utilisé par la Société pour exporter le concentré de minerai de fer du Lac Bloom.



Notes

1. Les estimations de ressources historiques du projet Kami sont basées sur le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Feasibility Study of the Rose Deposit and Resource Estimate for the Mills Lake Deposit of the Kamistiatussset (Kami) Iron Ore Property, Labrador* » préparé pour Alderon Iron Ore Corp. par BBA Inc., Stantec et Watts, Griffis and McQuat Ltd, daté du 9 janvier 2013 avec une date d'effet au 17 décembre 2012. Les estimations de réserves historiques du projet Kami sont basées sur le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Updated Feasibility Study of the Kamistiatussset (Kami) Iron Ore Property, Labrador* » préparé pour Alderon Iron Ore Corp. par BBA Inc., Gemtec Ltd, Watts, Griffis and McQuat Ltd et Golder Associates Ltd, daté du 31 octobre 2018 avec une date d'effet au 26 septembre 2018. Les ressources minérales du projet Kami incluent les réserves minérales du projet Kami. Les réserves et les ressources minérales historiques mentionnées sont de nature strictement historique et ne sont pas conformes au Règlement 43-101 ni au Code JORC (édition 2012); l'on ne devrait donc pas s'y fier. Une personne qualifiée n'a pas réalisé suffisamment de travaux pour convertir ou classer les estimations historiques en ressources minérales ou en réserves minérales à jour, et Champion ne considère pas les estimations historiques comme des ressources minérales ou des réserves minérales à jour. Ces réserves et ressources ne sont pas des projets miniers importants et se rapportent à des propriétés adjacentes ou situées à proximité des titres miniers existants de la Société et par conséquent, les rapports sur ces minéralisations n'ont pas été préparés conformément au Code JORC (édition 2012) et aux règles d'inscription de l'ASX. Comme indiqué ci-dessus, la Société a entrepris des travaux visant à réviser l'envergure du projet Kami et mettre à jour l'étude de faisabilité.
2. Les estimations de ressources historiques du Lac Moiré sont basées sur le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Technical Report and Mineral Resource Estimate on the Moiré Lake Property* » préparé par P&E Mining Consultants Inc., daté du 11 mai 2012 avec une date d'effet au 28 mars 2012. Les ressources minérales historiques mentionnées sont de nature strictement historique et ne sont pas conformes au Règlement 43-101 ni au Code JORC (édition 2012); l'on ne devrait donc pas s'y fier. Une personne qualifiée n'a pas réalisé suffisamment de travaux pour convertir ou classer les estimations historiques en ressources minérales ou en réserves minérales à jour, et Champion ne considère pas les estimations historiques comme des ressources minérales ou des réserves minérales à jour. Ces réserves et ressources ne sont pas des projets miniers importants et se rapportent à des propriétés adjacentes ou situées à proximité des titres miniers existants de la Société et par conséquent, les rapports sur ces minéralisations n'ont pas été préparés conformément au Code JORC (édition 2012) et aux règles d'inscription de l'ASX.
3. Les réserves de la phase II du Lac Bloom sont basées sur le rapport technique intitulé « *Bloom Lake Mine – Feasibility Study Phase 2* », préparé conformément au Règlement 43-101 et au Code JORC (édition 2012) par BBA Inc., Soutex et WSP Canada Inc., déposé le 2 août 2019 avec une date d'effet au 20 juin 2019 (l'« étude de faisabilité »). Les réserves minérales de la phase II du Lac Bloom incluent les réserves minérales de la phase I du Lac Bloom à la date d'effet de l'estimation des réserves minérales présentée dans l'étude de faisabilité. La Société n'a connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée qui aurait une incidence importante sur les renseignements inclus dans l'étude de faisabilité et confirme que toutes les hypothèses importantes et les paramètres techniques qui sous-tendent les estimations dans l'étude de faisabilité s'appliquent toujours et n'ont pas subi de changements substantiels. L'étude de faisabilité est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse : www.sedar.com, auprès de l'ASX au : www.asx.com.au et sur le site Web de la Société au : www.championiron.com.
4. Certaines ressources mentionnées sont des estimations étrangères d'un point de vue australien.

5. Activités d'exploitation à la mine du Lac Bloom

	Trois mois terminés le 31 mars			Exercice terminé le 31 mars		
	2021	2020	Variance	2021	2020	Variance
Données d'exploitation						
Stérile extrait et transporté (tmh)	3 796 300	3 180 100	19 %	15 481 100	13 742 400	13 %
Minerai extrait et transporté (tmh)	5 636 100	5 413 100	4 %	21 571 700	20 817 400	4 %
Matériel extrait et transporté (tmh)	9 432 400	8 593 200	10 %	37 052 800	34 559 800	7 %
Ratio de découverte	0,67	0,59	14 %	0,72	0,66	9 %
Minerai broyé (tmh)	5 237 800	4 880 000	7 %	20 598 700	19 749 800	4 %
Teneur d'alimentation (% Fe)	30,7	31,7	(3 %)	30,7	32,1	(4 %)
Récupération (%)	82,6	82,3	— %	83,5	82,6	1 %
Teneur du produit (% Fe)	66,5	66,5	— %	66,4	66,4	— %
Concentré de minerai de fer produit (tmh)	2 011 400	1 891 800	6 %	8 001 200	7 903 700	1 %
Concentré de minerai de fer vendu (tms)	1 971 100	1 888 200	4 %	7 684 500	7 577 400	1 %
Statistiques (en dollars par tms vendue)						
Coût comptant total (C1) ²	54,4	53,9	1 %	54,2	52,7	3 %

Rendement opérationnel

Les interventions rapides de la Société face à la pandémie de la COVID-19 ont permis d'en minimiser les impacts sur la Société et ses opérations. Malgré les perturbations aux opérations survenues au premier trimestre de l'exercice financier terminé le 31 mars 2021, la Société a réussi à établir un nouveau record de production annuelle de 8 001 200 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur durant l'exercice financier terminé le 31 mars 2021.

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2021, 9 432 400 tonnes de matériel ont été extraites et transportées, comparativement à 8 593 200 tonnes à la même période en 2020, pour une progression de 10 %. Cette augmentation du matériel extrait et transporté est une retombée directe du programme de réfection de l'équipement minier de la Société, qui a permis d'augmenter le taux d'utilisation et la disponibilité de l'équipement. L'augmentation du volume extrait est aussi attribuable à la mise en service d'un camion de transport supplémentaire durant l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Le ratio de découverte a grimpé à 0,67 durant le trimestre terminé le 31 mars 2021 comparativement à 0,59 à la même période en 2020. Bien que le ratio de découverte soit conforme au plan d'exploitation minière annuel, il a été affecté par les efforts de la Société visant à rattraper le retard accumulé dans les activités d'extraction de stérile durant le premier trimestre de l'exercice financier 2021, alors que les opérations de Champion avaient été perturbées par les directives imposées par le Gouvernement en réaction à la pandémie de la COVID-19.

L'usine du Lac Bloom a traité 5 237 800 tonnes de minerai durant le trimestre terminé le 31 mars 2021, comparativement à 4 880 000 tonnes à la même période en 2020, pour une hausse de 7 %. Le débit de traitement plus élevé est le résultat d'une plus grande disponibilité du minerai extrait et du taux d'utilisation de l'usine plus élevé. Les améliorations continues et les innovations opérationnelles mises en œuvre ont permis à la Société d'améliorer la stabilité de traitement et d'atteindre un taux de productivité plus élevé à l'usine, et ce, malgré les pertes d'efficacité engendrées par la COVID-19, ce qui a permis à la Société de tirer profit des prix plus élevés pour le minerai de fer.

La teneur d'alimentation du minerai de fer au cours du trimestre terminé le 31 mars 2021 s'est établie à 30,7 %, comparativement à 31,7 % à la même période en 2020. La diminution de la teneur d'alimentation est attribuable à la présence d'un mélange de minerai à plus basse teneur en provenance de différentes fosses comparativement à l'année précédente, mais reste conforme au plan d'exploitation minière et à la teneur d'alimentation moyenne prévue sur la durée de vie de la mine.

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2021, la Société a produit un autre lot de 374 400 tmh de concentré de minerai de fer DR, à 67,6 % Fe avec un contenu combiné en silice et alumine de 2,8 %. Cette production supplémentaire a été vendue durant le trimestre terminé le 31 mars 2021, démontrant la capacité de la Société à s'adapter pour répondre à la demande pour des produits de minerai de fer de qualité supérieure.

Le taux de récupération moyen de la Société, à 82,6 %, est demeuré stable durant le trimestre terminé le 31 mars 2021 malgré l'impact défavorable découlant de la production de concentré à basse teneur en silice, comparativement au taux de récupération de 82,3 % enregistré à la même période en 2020.

Grâce à ces éléments, la mine du Lac Bloom a produit 2 011 400 tmh de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,5 % Fe) durant le trimestre terminé le 31 mars 2021, en hausse de 6 % comparativement aux 1 891 800 tmh produites à la même période en 2020. La production plus élevée est principalement le résultat d'un débit de traitement plus élevé, en partie contrebalancé par la teneur d'alimentation plus basse.

6. Charges d'exploitation minière

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2021, le coût comptant total² ou le coût comptant C1² par tonne, excluant les frais marginaux spécifiques et non récurrents liés à la COVID-19, a totalisé 54,4 \$/tms, comparativement à 53,9 \$/tms à la même période en 2020. Le coût comptant total² pour la période était plus élevé en raison principalement de la teneur d'alimentation plus basse et de l'impact négatif des pertes d'efficacité liées aux mesures de prévention contre la COVID-19 associées aux protocoles de distanciation sociale.

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2021, la Société a produit du minerai de fer à haute teneur à un coût comptant total² de 54,2 \$/tms comparativement à 52,7 \$/tms à la même période en 2020. Le coût comptant C1² pour l'exercice inclut l'impact négatif des pertes d'efficacité liées aux mesures contre la COVID-19. Au premier trimestre de l'exercice financier 2021, dans le respect des valeurs fondatrices de la Société visant à maintenir son partenariat mutuellement bénéfique avec sa main-d'œuvre, la Société a choisi de garder l'ensemble de ses travailleurs sur la liste de paie, malgré la réduction des activités imposée en vertu des directives de santé publique du Gouvernement. L'augmentation du coût comptant total² a été en partie compensée par une augmentation du concentré de minerai de fer vendu découlant de la productivité opérationnelle.

7. Activités d'exploration

Il n'y a eu aucun changement significatif au niveau des activités d'exploration durant le trimestre terminé le 31 mars 2021.

8. Personne qualifiée et vérification des données

M. Vincent Blanchet (P. Eng.), ingénieur chez Minerai de fer Québec inc., filiale de la Société et exploitant de la mine du Lac Bloom, est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 et a révisé et approuvé la divulgation de l'information scientifique et technique relative au Lac Bloom contenue dans le présent document (l'« information relative au Lac Bloom »). La révision et l'approbation de M. Blanchet ne s'appliquent pas aux énoncés portant sur la connaissance de la Société de nouvelles informations ou données ni à tout changement substantiel aux hypothèses importantes et aux paramètres techniques qui sous-tendent l'étude de faisabilité. M. Blanchet est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. M. Blanchet consent à l'inclusion dans ce document de l'information relative au Lac Bloom dans la forme et le contexte dans lesquels ils apparaissent. Certains autres renseignements contenus dans le présent document ont été obtenus de publications préparées par des tiers et n'ont pas été vérifiés de façon indépendante et aucune représentation ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite à l'égard de, et l'on ne devrait pas accorder d'importance induite aux renseignements ou opinions contenus dans les présentes ni dans toute communication orale ou écrite faite en lien avec le présent document.

9. Informations relatives à la conférence téléphonique et à sa webdiffusion

Une webdiffusion et une conférence téléphonique au cours desquelles ces résultats seront abordés auront lieu le 27 mai 2021 à 8 h 30 HAE (heure de Montréal) / 22 h 30 HNEA (heure de Sydney). Les auditeurs pourront suivre une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique à partir de la section Investisseurs du site Web de la Société à l'adresse : www.championiron.com/investors/events-presentations ou en composant sans frais le 1-888-390-0546 en Amérique du Nord ou le +1-800-076-068 en Australie.

La webdiffusion sera archivée en ligne à des fins de consultation et sera disponible sur le site Web de la Société à l'adresse : www.championiron.com/investors/events-presentations. Une rediffusion téléphonique sera également disponible dans la semaine suivant la conférence téléphonique, en composant le +1-888-390-0541 en Amérique du Nord ou le +1-416-764-8677 outremer, puis en composant le code d'accès 796831#.

10. Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information qui peut constituer de l'« information prospective » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Excepté les énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent communiqué de presse concernant des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, y compris les attentes de la direction concernant (i) la publication des résultats financiers et opérationnels détaillés; (ii) la mise à jour de l'étude de faisabilité et la révision de l'envergure du projet Kami; (iii) le projet de la phase II d'expansion de la Société et la production qui devrait en découler sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « budget », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés à l'effet que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les résultats des études de faisabilité; les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité; les délais dans les projets; la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs du minerai de fer; les futurs coûts de transport; des défaillances de l'usine, des équipements ou des processus à opérer comme prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; les effets de catastrophes et de crises de santé publique, incluant l'impact de la COVID-19 sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle 2020 de la Société et les risques et incertitudes présentés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, ces documents étant disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective. Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes et est fondée sur les avis et estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige.

À propos de Champion Iron Limited

La Société, par l'entremise de sa filiale Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec, et à proximité d'autres producteurs de minerai de fer établis. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert, où l'extraction se fait à l'aide de pelles et de camions, avec un concentrateur d'où le concentré de minerai de fer est expédié par rail, initialement sur le chemin de fer du Lac Bloom, jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec. La phase I de l'usine du Lac Bloom a une capacité nominale de 7,4 Mtpa et produit du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants, qui a su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 % Fe.

En plus du projet de la phase II d'expansion partiellement complété au Lac Bloom, Champion contrôle également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le projet de minerai de fer Kamistiatusset situé à quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom, et le projet de minerai de fer de Fire Lake North situé à environ 40 km au sud du Lac Bloom. La Société détient aussi une participation de 100 % dans la propriété Gullbridge-Powderhorn située dans le centre-nord de la province de Terre-Neuve. La Société vend son concentré de minerai de fer partout dans le monde à ses clients en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada.

Abréviations

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de ce communiqué : \$ US (dollar américain), \$ (dollar canadien), tmh (tonne métrique humide), tms (tonne métrique sèche), Mtpa (million de tonnes par an), M (million), km (kilomètre), m (mètre), Lac Bloom ou mine du Lac Bloom (complexe minier du Lac Bloom) et phase II (projet de la phase II d'expansion).

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Michael Marcotte, CFA
Vice-président, Relations avec les investisseurs
514-316-4858, poste 128
info@championironmines.com

Pour plus de renseignements sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.championiron.com.

La diffusion du présent document a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.

Des copies des états financiers consolidés de la Société et du rapport de gestion connexe pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 seront disponibles sous le profil de la Société sur SEDAR (www.sedar.com), auprès de l'ASX (www.asx.com.au) ou sur le site Web de la Société (www.championiron.com) à compter du 27 mai 2021. Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

¹ Les liquidités disponibles incluent les espèces et les quasi-espèces ainsi que les investissements à court terme (excluant les placements en capitaux propres) et excluent la trésorerie soumise à des restrictions.

² Il s'agit d'une mesure de rendement financier non conforme aux IFRS qui n'a pas de définition officielle en vertu des IFRS. Le coût comptant total inclut les coûts de production comme les coûts d'extraction minière, de traitement et les frais administratifs du site minier, et exclut l'amortissement pour arriver à un coût comptant total par tms vendue. D'autres sociétés pourraient calculer cette mesure différemment.